

PARTAGE D'EXPERIENCE



Groupement Contrôle et
Pilotages Stratégiques

ACCIDENT SUR VOIE PUBLIQUE

CONTEXTE

Le jeudi 13 décembre 2018 vers 23H30, le CTA reçoit un appel pour un accident sur la D914, dans le sens Perpignan / Argelès-sur-mer commune de Elne. La circulation s'effectue sur deux voies. Lors du retrait du balisage, un véhicule a percuté les cônes servants au balisage et a obligé deux sapeurs-pompiers à se soustraire d'urgence de la chaussée.

MOYENS ENGAGÉS AU DÉPART



2 VSAV



1 VLCC



1 FPTSR

SITUATION À L'ARRIVÉE DES SECOURS

Accident sur voie publique, véhicule léger dans un arbre en bordure de la D914, dans le sens Perpignan / Argelès, commune d'Elne. Deux victimes.

PREMIÈRES ACTIONS



- Reconnaissance
- Prise en compte des victimes
- Protection de la zone d'intervention par balisage et éclairage

MESSAGE DU CHEF DE GROUPE



« Chef de groupe Albères sur les lieux, je confirme AVP, VL seule, dans un arbre à 30m de la D914, sens Perpignan / Argelès. Forte cinétique. Deux victimes sorties seules du véhicule. Examiner par les deux VSAV et qualifiées blessés légers. Le FPTSR réalise le balisage et l'éclairage de la zone. BT sur les lieux. Secours suffisants »



VL dans l'arbre



Groupement
Contrôle et Pilotages
Stratégiques

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

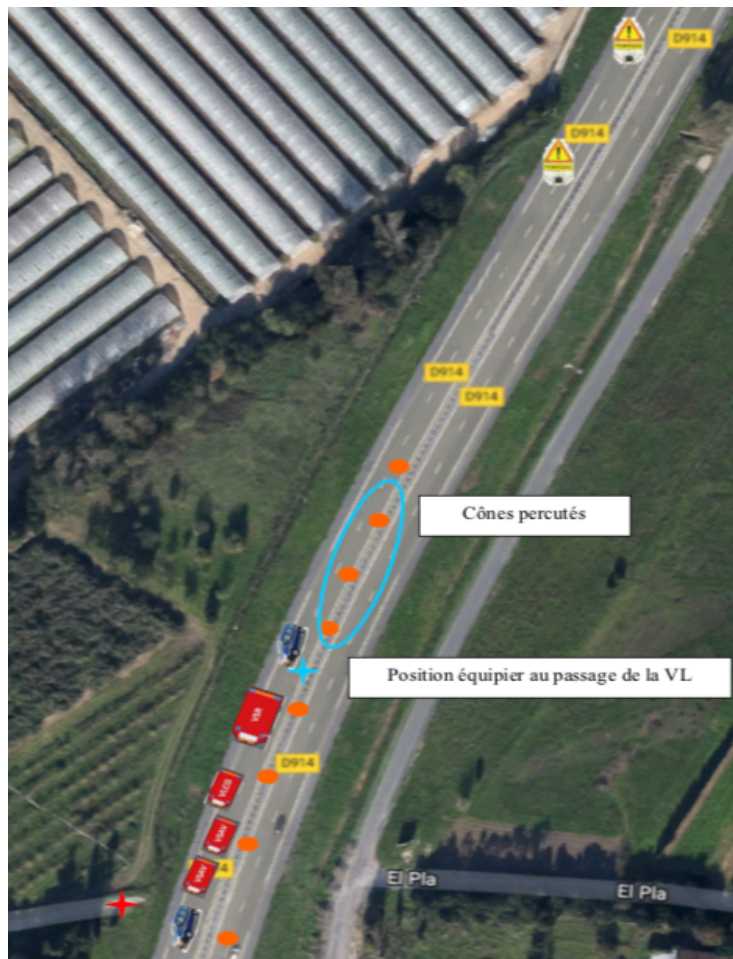
Contributeurs :
V. ALVES
C. FRAYSSE
S. TRESSON

ACTION DU FPTSR SUR LES LIEUX

- Positionnement du FPTSR en amont des autres véhicules et dans le sens de circulation (**protection du personnel par l'engin**).
- Éclairage de la zone d'intervention avec les 8 projecteurs positionnés sur les deux mâts. Les feux de croisement, les feux de détresses ainsi que les gyrophares restent allumés.
- Balisage de la zone jusqu'à 200m par deux triangles tri-flash et 10 cônes de signalisation.

FIN DE L'INTERVENTION

- Lors du retrait du balisage, un véhicule percute les premiers cônes placés à une cinquantaine de mètres. Le véhicule regagne ensuite la voie de gauche quelques mètres avant le FPTSR et poursuit son chemin en emportant les cônes.
- 1 SP qui portait les deux triflash allumés en direction du véhicule a dû se rabattre jusqu'au bord du fossé.
- 1 SP qui commençait à ramasser les cônes a été obligé de se jeter sur le véhicule de gendarmerie situé derrière lui.



FACTEURS AGGRAVANTS

Vitesse :

- Voie rapide
- Peu de circulation à l'heure de l'intervention

Visibilité :

- Sortie de virage
- Nuit
- Balisage de la zone d'intervention en cours de reconditionnement
- Balisage du FPTSR insuffisant

La sécurité individuelle et collective est du devoir de chacun.

La vigilance et l'adaptation permanente aux situations sont la meilleure garantie de sécurité.





Groupement
Contrôle et Pilotages
Stratégiques

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Contributeurs :
V. ALVES
C. FRAYSSE
S. TRESSON

CE QU'IL FAUT RETENIR

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

- L'engagement d'un engin SR n'est pas systématique (type de voie de circulation, configuration des lieux, disponibilité, ...). Néanmoins l'opérateur CTA est en mesure, grâce au nouveau système d'alerte, d'engager un engin pour balisage en fonction des éléments pris lors de l'appel. Si aucun moyen SR n'est engagé au départ, il relève du chef d'agrès de justifier sa demande de renfort.
- Port des EPI complet (tenue de feu complète à haute visibilité ou port du gilet haute visibilité).
- Descendre de l'engin du côté opposé à la circulation routière.
- Se déplacer au plus près du bas-côté en faisant face à la circulation ou derrière la glissière de sécurité.
- Procéder à la mise en place d'un **balisage de type secours routier** (Fiche TOP n°131) en veillant à respecter la distance de mise en place en fonction de la **configuration** et des **caractéristiques** de la voie de circulation.
- Travailler en **binôme** afin d'assurer une sécurité croisée.
- Dès lors qu'un véhicule au comportement dangereux est repéré, **rechercher une réaction** de l'usager de la route (changement de voie ou réduction de la vitesse par exemple) en agitant l'éclairage vers le véhicule. **Donner l'alerte** si aucune réaction n'est constatée.

CONNAISSANCE OPÉRATIONNELLE

- Procéder à la mise en place et au retrait du dispositif de balisage en binôme en gardant un regard permanent sur les véhicules.
- Demander la gendarmerie et le service des routes
- Le COS s'assure que tous les intervenants travaillent en sécurité

LES ZONES DE SÉCURITÉ



VERT : Zone de risque acceptable

On y retrouve les impliqués ainsi que les personnels en attente. **Se placer si possible derrière les glissières de sécurité.**

ORANGE : Zone de risque élevé

Les agents ne doivent s'y trouver que lorsque nécessaire (premiers secours, désincarcération, récupération de matériel, ...)

ROUGE : Zone de danger absolu

Accès strictement interdit. S'il est nécessaire d'y accéder, faire couper la circulation.